

## Pôle Vie Locale



### Note à l'attention des familles

Services Education Jeunesse / affaires scolaires

Objet : reprise des écoles et mise en place d'un Service Minimum d'Accueil(SMA)

Madame, Monsieur,

En Harmonisation avec les Directeurs d'école, l'Inspection académique, la commune, il a été décidé d'effectuer une reprise progressive de l'école à **partir du mardi 12 mai** pour permettre la mise en place du nouveau protocole sanitaire pour trois classes prioritaires : Grande section(GS), CP, CM2, les trois niveaux de classe que le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse avait préconisés. L'organisation scolaire pour ces classes sera détaillée par les directeurs d'école. Pour la partie périscolaire, la commune maintiendra ses services avec quelques adaptations.

Parallèlement à cette organisation, la commune mettra en place un **Service Minimum d'Accueil (SMA) limité, à partir du 11 mai** qui sera développé en page suivante. Les accueils de loisirs traditionnels des Genêts et Ptits Pelauds sont suspendus les mercredis après-midi (SMA à la place)

### **Reprise du fonctionnement périscolaire sur les écoles publiques de la ville d'Ussel.**

Le service périscolaire prendra en charge les enfants prévus par les directeurs d'école en demi groupes (GS/CP/CM2/pour les enfants de parents dont les professions sont considérées comme indispensable à la gestion de la crise ) ou groupe entier suivant l'organisation établie par l'école. Les familles seront prévenues par le Directeur.

Reprise des écoles : **le mardi 12 mai**

Horaires : les horaires d'accueils périscolaires restent inchangés sur chaque école : service de garderie du matin (7h30 à 8h20), cars 8h à 8h30, restauration, activités périscolaires adaptées de 15h30 à 16h30, et garderies de 16h30 à 18h30.

Jours d'accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Le mercredi matin l'enseignement sera à distance, il n'y aura pas d'accueil des enfants le mercredi sur toutes les écoles.

Restauration : repas froids préparés par la cuisine centrale.

Tarifs inchangés : restauration du midi et garderies (7h30/8h20-16h40/18h30). Une facture sera envoyée aux familles par le Trésor Public pour les familles qui ne disposent plus de tickets de cantine ou de garderie.

Protocole sanitaire : l'accueil périscolaire des élèves sera établi en fonction du protocole sanitaire du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse qui sera disponible sur le site de la commune. Ce protocole sera adapté en fonction des locaux et du personnel.

### **Service Minimum d'accueil(SMA)**

-Un service minimum d'accueil (SMA) sera mis en place lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs des Ptits Pelauds situé 10, rue Lachaze (à côté de l'école maternelle de la Gare) **à partir du 11 mai 2020**

## Le 11 mai

- Le SMA concerne tous les enfants du public prioritaire tous niveaux confondu

## A compter du 12 mai et jusqu'au 25 mai

### **Les Lundi Mardi Jeudi et Vendredi**

Cet accueil en service minimum concerne les enfants qui sont scolarisés dans le cadre de la reprise mis en place par l'éducation nationale, à savoir dans un premier temps :

Maternelles : GS (1/2 groupes non accueillis en classe)

Elémentaire : CP (demi groupes non accueillis en classe) CM2 (demi groupes accueillis en classe)

Les enfants concernés sont ceux dont les deux parents exercent une profession reconnue prioritaire citées ci-dessous et répondant aux critères suivants : personnel municipal de la ville d'Ussel ; personnel médical et médico-social ; police-gendarmerie-pompiers professionnels ; services de l'Etat ; agriculteurs ; industrie pharmaceutique et sous-traitants ; métiers de l'alimentaires;

### **Le Mercredi**

- Le SMA concerne tous les enfants du public prioritaire tous niveaux confondu

**-Les inscriptions auront lieu à partir du 5 mai 2020 (hors samedi, dimanche et jours férié)** uniquement par téléphone au 05.55.96.18.95 pour les 6/11 ans (CP au CM2) et au 05.55.72.44.68 pour les 3/6 ans (PS à GS) **de 9h à 17h30**. Les familles doivent impérativement prévoir leurs besoins (jours et horaires) pour une semaine afin que l'accueil puisse s'organiser à partir du lundi 11 mai. Les parents devront fournir un justificatif employeur.

**-Cet accueil fonctionnera du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

-Ce service d'accueil sera facturé aux familles pour la restauration du midi et les temps de garderie (7h30/8H20-16h40/18h30) sur la base des tarifs habituels. Cette facturation ne pourra pas prendre en compte les Pass CAF pour les familles qui en bénéficieraient.

Une facture sera envoyée aux familles par le Trésor Public dès que prendra fin le service minimum d'accueil mais les familles qui disposent encore de ticket de cantine ou de garderie peuvent les utiliser.

Un protocole sanitaire est décrit dans un document « Protocole Sanitaire Service Minimum d'Accueil » disponible sur le site de la mairie d'Ussel afin que chaque famille utilisatrice du service ait connaissance de sa mise en œuvre, des recommandations et des règles à respecter.

Afin d'assurer au mieux l'accueil des enfants, nous demandons aux parents de remplir une fiche sanitaire disponible sur le site de la commune pour chaque enfant.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLERE

